

Architecte-conseil : des permanences gratuites à Fougères et Louvigné

Mikaël Gobin est l'un des sept architectes-conseil du Département d'Ille-et-Vilaine.

Il assure une permanence au siège de Fougères Agglomération tous les lundis après-midi et ainsi qu'un mardi après-midi par mois à la mairie de Louvigné-du-Désert.

Un dispositif, financé conjointement par Fougères Agglo et le Département, dont tous les citoyens peuvent bénéficier de manière gratuite.

« N'importe quel porteur de projet peut venir me voir. Que ce soit pour le choix d'un terrain, une construction, une extension ou un réaménagement intérieur et quel que soit le stade d'avancement du projet », développe Mikaël Gobin.

Dans le cas d'une extension ou d'une construction neuve, l'architecte étudie le Plan local d'urbanisme de la commune pour que le projet soit conforme.

Mikaël Gobin peut aussi dispenser des conseils en termes d'orientation, d'implantation, d'intégration architecturale du projet.

Côté administratif, l'architecte apporte son soutien aux porteurs de projets sur la méthode à suivre pour la rédaction de permis de construire et déclaration préalable.

Mikaël Gobin, qui a également un cabinet au Sud du département encourage l'éco-conception et l'utilisation de matériaux bio-sourcés.

Les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous auprès de l'accueil de Fougères Agglo. Il leur sera demandé d'apporter toutes les pièces en leur possession en format papier pour que l'architecte travaille à partir de calques.

Pratique

- Permanence le lundi de 14 h à 16 h 15 au siège de Fougères Agglo. Rendez-vous au 02 99 94 50 34.
- Permanence un mardi après-midi par mois à la mairie de Louvigné-du-Désert. Rendez-vous au 02 99 98 01 50



Mikaël Gobin